

**Sujet :** Fwd: [INTERNET] à l'attention de Madame le Commissaire Enquêteur ( EP rechargement plage de Biscarrosse).

**De :** PREF40 pref-amenagement - 40 LANDES/PREFECTURE/DC2PAT/BUREAU DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET DE L INGENIERIE TERRITORIALE (par AdER) <pref-amenagement@landes.gouv.fr>

**Date :** 15/12/2020 15:33

**Pour :** anne.litaye@orange.fr

**Copie à :** "DDTM 40 SG AJ (Affaires Réglementaires et Juridiques)" <ddtm-arj@landes.gouv.fr>

---

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.  
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

**Sujet :** [INTERNET] à l'attention de Madame le Commissaire Enquêteur ( EP rechargement plage de Biscarrosse).

**Date :** Tue, 15 Dec 2020 13:58:37 +0000 (UTC)

**De :** carpentier marc <[mmfcarpentier@yahoo.fr](mailto:mmfcarpentier@yahoo.fr)>

**Pour :** [pref-amenagement@landes.gouv.fr](mailto:pref-amenagement@landes.gouv.fr) <[pref-amenagement@landes.gouv.fr](mailto:pref-amenagement@landes.gouv.fr)>

Madame le Commissaire Enquêteur,

Suite à l'avis d'enquête publique concernant une déclaration d'intérêt général et comportant un dossier de déclaration pour les opérations de rechargements pluriannuels (2020-2023) en sable sur la plage de Biscarrosse, nous aimerions porter à votre connaissance notre avis défavorable à ce projet.

En effet, nous sommes trois familles, copropriétaires depuis 2005 de la maison « La Rafale » située sur la dune à Biscarrosse-plage au niveau de la plage sud, 189 Boulevard des Sables. Notre maison est actuellement sous arrêté de péril imminent depuis fin juin 2019 suite à la demande de la mairie de Biscarrosse.

Ponctionner du sable à la plage sud pour réalimenter en particulier la plage centrale, réalimenter également l'emplacement d'un restaurant de plage « La Playa » (nous avons appris récemment qu'une clause de ré-ensablement régulier figure dans le bail de ce restaurant de plage) fragilise la plage devant les maisons jumelles dont « la Rafale ». Protéger la plage centrale et ce restaurant est une bonne chose, mais au détriment de la plage sud et des maisons jumelles nous paraît injuste et non judicieux. Sur le dossier qui vous est présenté, il est indiqué que les prélèvements ont lieu à 800 mètres de nos habitations, ce qui n'est pas exact. En réalité, ces prélèvements, qui ont lieu depuis plusieurs années déjà, se font beaucoup plus proches que cela des maisons jumelles (des photos et des témoignages le prouvent). Ces prélèvements creusent dangereusement la plage sud et accélèrent l'érosion !

Il avait été prévu initialement d'effectuer ces prélèvements au niveau du warf, au nord de Biscarrosse. Pourquoi ne pas reprendre cette initiative qui préserverait et aiderait la totalité de

la plage de Biscarrosse, du nord au sud ! Pourquoi ne pas chercher une autre solution car d'autres solutions existent également !

Nous sommes déjà conscients que les tempêtes et l'océan font leur travail d'érosion dunaire mais faire le choix de prélever du sable dans notre zone aggrave considérablement notre situation, cela met en danger les maisons jumelles, « la Rafale » et « les Embruns ».

Le GIP Littoral, avec la Communauté de communes des Grands Lacs et la mairie de Biscarrosse, a fait le choix stratégique du repli de trois bâtiments situés sur la plage de Biscarrosse : notre voisin, l'Hôtel de la plage et les maisons jumelles « la Rafale » et « les Embruns ». Lorsque nous voyons que la Communauté de communes des Grands Lacs vous adresse cette demande concernant les opérations de rechargements pluriannuels (2020-2023) en sable sur la plage de Biscarrosse à partir de la plage sud, donc tout près de ces bâtiments, nous ne pouvons nous empêcher de penser que cette demande ne fait qu'aider et accélérer ce choix stratégique de repli des trois bâtiments !

Pour ces raisons et parce que des solutions bien moins dangereuses pour les maisons jumelles et pour la plage sud existent, nous vous demandons, Madame le Commissaire Enquêteur, de bien vouloir refuser cette demande que vous adresse la Communauté de communes des Grands Lacs et de l'inciter plutôt à proposer d'autres solutions qui épargnent la plage sud de Biscarrosse et ses habitations.

Nous vous remercions d'avance de l'intérêt que vous porterez à notre demande et vous prions de recevoir, Madame le Commissaire Enquêteur, nos plus respectueuses salutations.

Mr et Mme Carpentier Marc  
Franck

Mr et Mme Guerci Robert

Mr et Mme Terrier